



---

## Lanceur d'alerte

# Politique de protection

---

La Segal Family Foundation, Inc. (la « Fondation ») exige de ses administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles le respect des normes élevées en matière d'éthique professionnelle et personnelle dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. En tant qu'employés et représentants de la Fondation, nous devons faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans l'exercice de nos responsabilités et nous conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur.

### **Responsabilité en matière de signalement**

La présente Politique de lancement d'alerte a pour but d'encourager et de permettre aux employés et à d'autres personnes de soulever des préoccupations sérieuses en interne, afin que la Fondation puisse traiter et corriger les comportements et les actions inappropriés. Il revient à tous les membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et bénévoles de signaler toute violation du code de déontologie de la Fondation ou tout soupçon de violation des lois ou règlements qui régissent les activités de la Fondation.

### **Interdiction de représailles**

Il est contraire aux valeurs de la Fondation que quiconque exerce des représailles à l'encontre d'un membre du conseil d'administration, d'un responsable, d'un employé ou d'un bénévole qui, de bonne foi, signale une violation de l'éthique, une violation présumée de la loi (telle qu'une plainte pour discrimination ou un soupçon de fraude) ou une violation présumée de tout règlement régissant les opérations de la Fondation. Un employé qui exerce des représailles à l'encontre d'une personne qui a signalé une violation de bonne foi est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

### **Procédure de signalement**

La Fondation pratique une politique de la porte ouverte et suggère aux employés de faire part de leurs questions, préoccupations, suggestions ou plaintes à leur supérieur hiérarchique. Si vous craignez de parler à votre supérieur hiérarchique ou si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de ce dernier, nous vous encourageons à parler au directeur exécutif. Les supérieurs hiérarchiques et les directeurs sont tenus de signaler par écrit les plaintes ou les préoccupations concernant des violations présumées des règles éthiques et juridiques au directeur exécutif de la Fondation, qui a la responsabilité d'enquêter sur toutes les plaintes signalées. Les employés qui ont des préoccupations ou des plaintes peuvent également les soumettre par écrit directement à leur supérieur hiérarchique ou au directeur exécutif.

Le directeur exécutif de la Fondation est chargé de veiller à ce que toutes les plaintes relatives à des comportements contraires à l'éthique ou illégaux fassent l'objet d'une enquête et soient résolues. Le directeur exécutif informera le conseil d'administration de toutes les plaintes et de leur résolution et fera un rapport au moins une fois par an au conseil d'administration sur les activités de conformité relatives à la comptabilité ou aux allégations d'irrégularités financières.

### **Questions de comptabilité et d'audit**

Le directeur exécutif de la Fondation doit informer immédiatement le conseil d'administration de toute préoccupation ou plainte concernant les pratiques comptables, les contrôles internes ou l'audit de l'entreprise et collabore avec le conseil d'administration jusqu'à ce que la question soit résolue.

### **Agir de bonne foi**

Toute personne déposant une plainte écrite concernant une violation ou une suspicion de violation doit agir de bonne foi et avoir des motifs raisonnables de croire que les informations divulguées indiquent une violation. Toute allégation qui s'avère non fondée et qui s'avère avoir été faite avec malveillance ou sciemment fautive sera considérée comme une faute disciplinaire grave.

### **Confidentialité**

Les violations ou suspicions de violations peuvent être soumises à titre confidentiel par le plaignant. Les signalements de violations ou de suspicions de violations resteront confidentiels dans la mesure du possible, compte tenu de la nécessité de mener une enquête adéquate.

### **Traitement des violations signalées**

Le directeur exécutif de la Fondation informera la personne qui a déposé une plainte et accusera réception de la violation signalée ou suspectée. Tous les signalements feront l'objet d'une enquête rapide, et des mesures correctives appropriées seront prises si l'enquête le justifie.

### **Compliance Officer (responsable de la conformité)**

La Fondation peut, ponctuellement, désigner une personne autre que le directeur exécutif pour agir en tant que responsable de la conformité. Le Compliance Officer peut être un membre du conseil d'administration ou un tiers désigné par l'organisation pour recevoir, examiner et répondre aux plaintes. Dès la nomination d'un nouveau responsable de la conformité, l'organisation en informera toutes les personnes concernées par la présente Politique de lancement d'alerte.

### **Distribution**

Une copie de la présente Politique sera distribuée à tous les membres de la Fondation et sera publiée sur le site internet de la Fondation.

La Fondation se réserve le droit de modifier et/ou de compléter la présente politique à tout moment.